# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 75658

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le coût de fonctionnement du centre d'information et d'orientation du Raincy (Seine-Saint-Denis). Á la veille de la délocalisation de cette structure, sur une commune riveraine, il serait intéressant pour établir un comparatif budgétaire de son efficacité comparée avec d'autres CIO, de connaître son coût globalisé (part État et part conseil général de la Seine-Saint-Denis) chaque année depuis 2000.

### Texte de la réponse

Le centre d'information et d'orientation du Raincy est un centre à gestion départementale. À ce titre, toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris les rémunérations des personnels de service, les frais de déplacement et de mission se rapportant au fonctionnement même du centre sont à la charge du département. Les traitements, les rémunérations, les frais de déplacement et de mission autres que ceux visés à l'alinéa précédent, dus aux personnels technique et administratif, sont à la charge de l'État. Concernant le fonctionnement et l'investissement, c'est donc le conseil général de Seine-Saint-Denis qui prend en charge la totalité du coût du CIO. L'État a la charge des traitements et rémunérations des agents occupant les postes implantés au CIO du Raincy, soit, depuis 2000, onze de catégorie A, un de catégorie B et deux de catégorie C.

### Données clés

**Auteur :** M. Éric Raoult
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 75658
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** éducation nationale
**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9640
**Réponse publiée le :** 21 mars 2006, page 3093